



Procès-verbal de la séance tenue le jeudi 4 février 2021 à 19 h virtuellement par la plateforme Teams

| Représentantes du personnel enseignant, du service de garde et du soutien | Présent | Absent |
|---|---------|--------|
| Mme Sylvie Bolduc | √ | |
| Mme Marie Duhamel (en remplacement de M. Vincent Bouchard) | √ | |
| Mme Brigitte Desmeules | √ | |
| M. Simon Fortin | √ | |
| Mme Odette Simard | √ | |
| Mme Rachèle Savard | √ | |
| Mme Josée Tremblay | √ | |
| Mme Sandra Tremblay | | √ |

| Représentants des parents | Présent | Absent |
|---------------------------|---------|--------|
| Mme Sandra Fortin | √ | |
| Mme Virginie Forgues | √ | |
| Mme Marie-Eve Gagnon | √ | |
| Mme Marie-Hélène Lachance | √ | |
| M. Bruno Lavoie | | √ |
| Mme Charlotte Pozzi | √ | |
| M. Erick Sullivan | √ | |
| Mme Suzanne Thomas | √ | |

| Membres de la communauté | Présent | Absent |
|--------------------------|---------|--------|
| Martine Desgagnés | √ | |

| Direction | Présent | Absent |
|-------------------------------------|---------|--------|
| M. Jean-Sébastien Gagnon, directeur | √ | |

1. Mot de bienvenue

Mme Sandra Fortin souhaite la bienvenue aux membres.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Sandra Fortin fait la lecture de l'ordre du jour.

CE-20-21/16

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Mme Sandra Fortin et appuyée par Mme Josée Tremblay.

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2020 et suivis

M. Jean-Sébastien Gagnon procède à la lecture du procès-verbal.

Points de suivi :

8.5 Éducation à la sexualité

L'organisme CALACS de Charlevoix a dû annuler les activités pour l'année scolaire en cours. Le retour est prévu l'an prochain.

13.1 Résultat – concentration de plomb dans l'eau des écoles primaires

Les travaux à l'école St-François ont été faits en décembre. La fermeture des écoles plus tôt que prévu pour les Fêtes a permis d'accélérer les travaux. Deux fontaines refroidissantes ont été installées.

Règles de régies internes

Il est proposé de reporter la discussion pour les libellés des articles 10.01 et 10.02 à une rencontre ultérieure.

8.8 Cour de l'école Forget : travaux

La 2^e phrase du 4^e paragraphe est modifiée comme suit : Les membres sont informés que le processus d'appels d'offres a déjà été lancé et approuvé par le Conseil d'administration du Centre de services scolaire.

CE-20-21/17

Mme Sylvie Bolduc propose l'adoption du procès-verbal et M. Érick Sullivan l'appuie.

4. Questions du public

Aucune.

5. Formation pour les membres du Conseil d'établissement

Les membres sont questionnés par la direction sur l'offre de formation venant du Ministère de l'éducation.

Il est répondu en général que c'est intéressant. Il est nommé que ces fiches cadrent et balisent les fonctions d'un conseil d'établissement.

Il est proposé par la direction et la présidente de joindre des fiches thématiques en fonction de chaque ordre de jour pour éviter de surcharger les membres.

6. Fonds à destination spéciale du Conseil d'établissement

Tel que nommé à la rencontre du 20 octobre 2020, le fonds du conseil d'établissement (surplus d'années précédentes) a un solde 1 117,00 \$. Ce budget d'opérations (repas, gardiennage, frais de déplacement, etc.) est sous la responsabilité du conseil d'établissement.

La direction demande des suggestions pour l'utilisation de cette somme résiduelle. Plusieurs réponses sont soumises: défrayer en totalité ou en partie les frais de scolarité pour les familles vulnérables, matériel sportif, matériel pour bonifier le réaménagement de la cour d'école, matériel pédagogique à se prêter entre les trois écoles, sorties/activités physiques ou culturelles lorsque la situation sanitaire reviendra à la normal l'an prochain. Afin de supporter les membres du conseil d'établissement, il est nommé de proposer aux enseignants un sondage pour connaître certains besoins.

La direction reprendra les suggestions et en discutera avec les équipes-écoles lors des prochaines rencontres collectives. Un retour sera fait à la prochaine rencontre du conseil d'établissement.

7. Points de la direction

M. Jean-Sébastien présente Mme Marie Duhamel, enseignante, qui remplace M. Vincent Bouchard durant son congé parental. Il présente aussi Mme Émilie Labbé comme invitée en tant que stagiaire à la direction.

7.1 Mise à jour COVID-19

Suivant l'annonce du Ministre de l'Éducation le 8 janvier dernier, nous avons une réserve de 132 nouveaux portables pour l'Acte Valléemont. En cas de confinement ils pourront être prêtés aux familles qui le demandent sans avoir à utiliser l'inventaire actuellement dans les écoles.

En ce qui concerne le port du masque, tous les élèves étaient prêts au retour du 11 janvier. La direction informe les membres d'un achat par le Centre de service au printemps dernier de couvre-visage noirs pour le personnel. Comme ils ne sont plus utilisés, l'équipe des gestionnaires a pris la décision de les remettre aux enfants des écoles primaires.

Des tests pour la qualité de l'air ont été effectués dans les trois écoles de l'Acte, sous forme d'échantillonnage dans les locaux en fonction des services (spécialité, vieille partie, aérés

mécaniquement, etc.). Les résultats seront connus sous peu. Il est demandé aux enseignants d'ouvrir un minimum de deux fenêtres avant le début des classes, durant la pause du midi et à la fin de la journée. Il est aussi suggéré de laisser leur porte ouverte le plus souvent possible.

Nous ne connaissons pas la nouvelle pondération pour les résultats aux bulletins. Les évaluations sont réalisées en fonction des apprentissages faits par les élèves en classe. L'équipe des enseignants est consciente que tous ne sont pas au même niveau. Des retards sont remarqués, mais les enseignants s'adaptent à cette réalité déjà existante.

La direction connaîtra demain les sommes allouées pour le programme de tutorat annoncé. Il rencontre les équipes d'enseignants la semaine prochaine. Le tutorat se fera en dehors des heures de classe. La forme sera établie selon les sommes allouées et les ressources humaines (gens qui ont postulé). Une charte de paiements qui respecte les conventions collectives est établie. Pour les étudiants du Cégep ou de l'université, une autre charte de paiements à la leçon est établie.

7.2 Approbation de la reddition de compte des mesures protégées

Document déposé

Lors de la rencontre du conseil d'établissement du 10 décembre 2020, le budget amendé (pour le fonctionnement de l'école) a été approuvé. La direction présente aujourd'hui certaines allocations spécifiques, plus amplement sur un document intitulé « Mesures protégées – Établissement – 2020-2021 ».

Il explique qu'un comité de répartition des ressources (directions) prend les décisions de décentraliser les sommes allouées qui sont ensuite entérinées par le Conseil d'administration du Centre de services scolaires.

Le montant établi à la mesure 15186 (sorties scolaires – 20 502,00 \$) peut aussi être utilisé pour des activités culturelles. Le Ministère de l'Éducation souhaite que les élèves puissent profiter d'au moins deux sorties culturelles.

Une précision est apportée pour la mesure 15012 (Aide alimentaire – 4 558,00 \$). Il peut s'agir de projets de petits déjeuners, collations ou tout autre projet alimentaire à l'école. Des discussions ont lieu pour un possible partenariat avec le Centre communautaire Pro-santé, le Service d'aide communautaire de Charlevoix- Est (SACC) et la Tablée des chefs. Le Centre communautaire Pro-santé n'a pas les ressources humaines ni l'espace pour soutenir un projet de collations. Mme Sandra Fortin a parlé avec un représentant du SACC. L'organisme a de l'intérêt à soutenir un projet de collation pour les élèves de l'ouest du territoire, et ce, grâce aux enveloppes reçues par le DSI (Développement social intégré de Charlevoix). Elle fera des démarches pour trouver un partenariat afin de distribuer les collations dans les écoles. On peut donc conserver la somme allouée à cette mesure pour des projets alimentaires dans les écoles. Elle nomme avoir aussi approché la Tablée des chefs pour des ateliers culinaires.

CE-20-21/18

Mme Sandra Fortin propose l'adoption du montant de 47 741,00 \$ décentralisé à l'établissement Valléemont et Mme Odette Simard l'appuie.

7.3 Utilisation des locaux

Document déposé

La politique relative à la location et au prêt de locaux dans les établissements du Centre de service scolaires de Charlevoix est déposée dans l'équipe Teams du Conseil d'établissement. La direction précise la définition, soit que les locaux sont utilisés prioritairement pour l'enseignement. Il est toutefois possible de les proposer pour d'autres fins. Ils ne sont présentement pas utilisés autrement vu le contexte pandémique. Toutefois, des ententes sont prises entre les municipalités, les écoles et le Centre de service (car durée plus d'un an). Actuellement, aucune autre demande à d'autres fins que pédagogiques n'a été faite.

CE-20-21/19

Mme Sandra Fortin propose l'adoption et Mme Sylvie Bolduc l'appuie.

7.4 Consultation des élèves

La fiche thématique 19 « Consultation des élèves » est présentée et expliquée par la direction puisque c'est nouveau dans la Loi sur l'instruction publique. Le Conseil d'établissement doit prévoir la forme de la consultation.

Le Conseil d'établissement doit statuer sur les sujets des consultations des élèves. Il est proposé la création d'un comité de travail (2 parents et 2 membres du personnel – ouvert aux consultations d'autres collègues) pour se pencher sur une liste de questions ou sujets potentiels. Les membres du Conseil prendront la décision finale sur cette liste lors d'une prochaine rencontre et la consultation des élèves suivrait par la suite. M. Érick Sullivan et Mme Sandra Fortin se proposent pour faire partie du comité. Pour les deux membres du personnel, la direction fera une publication sur l'équipe Teams du Conseil d'établissement lorsqu'ils se seront prononcés.

Un dossier Consultation des élèves est créé et partagé dans l'équipe Teams.

CE-20-21/20

La création d'un comité de travail est acceptée à l'unanimité par les membres.

7.5 Cour de l'école Forget : état de situation

Mme Marie-Andrée Huard, architecte paysagiste, a accepté le contrat. Un modèle de lettre a été élaboré pour demander d'autre fonds par l'OPP (Mme Virginie Forgues). Une demande de financement a été transmise à la Caisse Desjardins par la direction. Les membres du personnel de l'école Sir-Rodolphe-Forget ont fait des suggestions sur ce projet en répondant à un sondage.

7.6 Inscription des futurs élèves du préscolaire

Une procédure virtuelle est en cours cette année. Les parents doivent contacter le secrétariat pour prendre rendez-vous et recevoir le formulaire à compléter. Inscriptions prévues en date du 3 février 11 h :

Dominique-Savio : 7 enfants de 4 ans (un groupe fermé) + 4 enfants de 5 ans qui s'ajoutent aux 6 élèves qui fréquentent déjà l'école, donc un total de 10 enfants 5 ans.

Saint-François : 9 enfants de 5 ans + 2 enfants de 4 ans (possible classe mixte 4-5 ans, trop tôt pour le dire). Un membre donne l'information qu'un camp de jour d'été sera ouvert à Petite-Rivière-Saint-François pour les 4 ans (groupe 4-5-6 ans).

Sir-Rodolphe-Forget : 49 enfants de 5 ans (3 groupes). Il faut au moins une soixantaine d'élèves pour créer 4 groupes.

Les activités de visite à l'école ne sont pas mises en place vu les mesures sanitaires. La situation sera revue au mois de mai. Une discussion a lieu entre les membres du Conseil d'établissement pour voir la possibilité d'une visite virtuelle de l'école. Le comité de transition scolaire se consulte actuellement pour voir ce qui peut être proposé.

8. Comité de parents

Il a été question de la politique des frais chargés aux parents. Les membres du Comité de parents n'ont pas statué. Le comité d'éthique (issu du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de Charlevoix) adoptera la politique des frais chargés aux parents. Ce sujet sera discuté lors de la prochaine séance du Conseil d'établissement en avril.

9. Points du service de garde

9.1 Amendement aux règles de régie de services de garde en situation COVID

La direction explique la différence entre la fréquentation sporadique et régulière. Le parent peut changer de statut une fois par année, ce qui exige normalement deux semaines de traitement. Vu le contexte Covid-19, certains parents ont demandé un autre changement de statut le temps du télétravail obligatoire. Le délai de traitement de deux semaines est aussi raccourci. La direction a pris la décision d'accepter ces changements sans consulter les membres du Conseil d'établissement.

Une discussion entre les membres a lieu concernant l'application Amigest qui permet, entre autres, d'informer le service de garde en temps réel de l'arrivée du parent et du départ des enfants en fin de journée. Cet outil de gestion n'est pas implanté actuellement dans l'Acte, il y a par contre un intérêt pour l'explorer. Les membres sont informés qu'une éducatrice a été ajoutée en fin de journée pour l'accueil des parents du côté de l'école Forget.

10. Points des membres du personnel

Aucun point.

11. Points des OPP

Mme Virginie Forgues indique que les parents bénévoles sont heureux de pouvoir aider lors de la journée vaccination des 4^e années.

12. Autres sujets

Aucun.

13. Levée de la séance

La séance est levée à 20 h 53.

CE-20-21/21

La proposition est faite par Mme Odette Simard dûment appuyée par Mme Sandra Fortin.



Sandra Fortin
Présidente



Jean-Sébastien Gagnon
Direction